



Communiqué de presse de Jeunes Médecins

Mardi 3 mai 2022

Difficultés d'accès au secteur 2 pour la première promotion des Docteurs juniors

Dans quelques mois, la première promotion des Docteurs juniors s'installera. Attendus dans tous les territoires de France, ces jeunes médecins semblent néanmoins rencontrer des difficultés pour s'enregistrer auprès des Caisses primaires d'assurance maladie.

En effet, en application de la réforme du 3e cycle des études de médecine, le secteur à honoraires différents, dit secteur 2, est accessible aux jeunes médecins qui ont validé la phase 3, dite de consolidation, en ayant exercé une année comme docteur junior, puis qui ont effectué une année supplémentaire comme assistant des hôpitaux.

Or, bien qu'ils remplissent ces conditions, plusieurs jeunes médecins dans différents départements de France, se voient bloqués dans l'accès au secteur 2. En effet, les CPAM dont ils relèvent ne semblent pas pouvoir leur répondre, en l'absence d'une position officielle de la Caisse nationale de l'Assurance maladie sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle Jeunes Médecins saisit ce jour le Directeur général de la CNAM et le Ministère des Solidarités et de la Santé pour qu'ils indiquent dans les meilleurs délais au réseau des CPAM les conditions requises pour accéder au secteur 2 et qu'ils facilitent ainsi les démarches d'installation des futurs médecins libéraux.

Contact presse

Emanuel Loeb
Président Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 50 93 64 60